

Le 13 juillet 2007

5261 rue Lane, Burnaby CB V5H 4A6 – bureau : 604.437.8601 – télécopieur : 604.435.7760 – site web : twu-canada.ca – courriel : twu@twu-canada.ca
Bureau de Prince George : 250-561-2640 – télécopieur : 250-562-0662 – Bureau de Kelowna : 250-860-5025 – télécopieur : 250-860-6737 – Bureau d'Edmonton : 780-444-6945 – télécopieur : 780-488-6911 – Bureau de Calgary : 403-237-6990 – télécopieur : 403-802-2381 – Bureau de Toronto : 416-506-9723 – Télécopieur : 416-506-9722

TELUS exporte des emplois

1. TELUS ferme des bureaux dans des communautés de l'ouest canadien, et ce à travers l'ouest, même s'ils génèrent plus de 8 billion de dollars en revenu annuel.

Depuis 2002, TELUS a fait la fermeture de bureaux dans des communautés à travers l'ouest canadien, incluant Grande Prairie, Medicine Hat, Camrose, Red Deer, Lethbridge, Terrace, Fort St-John, Dawson Creek, Smithers, Lac Williams, Kelowna, Kamloops, Victoria, Rivière Campbell, Nanaimo et Abbotsford. Avant 2006, TELUS avait retiré de l'Alberta et de la Colombie-Britannique 5 000 emplois syndiqués.

2. TELUS exporte à l'étranger, des emplois canadiens actuels et des opportunités futurs d'embauche au Canada.

Depuis 2006, TELUS a exporté 800 emplois aux Philippines. D'ici la fin de l'année 2007, ce chiffre grimpera à 1 000, retirant ainsi des communautés canadiennes, des opportunités de carrière actuelles et futures. Il y en aura d'autre en 2008.

3. Après avoir fermé des bureaux dans plusieurs communautés, la société TELUS clame qu'elle ne trouve pas de travailleurs canadiens pour combler ses postes.

Les travailleurs canadiens syndiqués dont les emplois sont exportés aux Philippines, gagnent près de 23.00\$ de l'heure, possèdent trois à six semaines de vacance par année et profitent d'une multitude d'avantages, tel que le régime de retraite. Connaissez-vous quelqu'un susceptible d'être intéressé par une telle offre? La raison véridique est que les travailleurs Pilipino non-syndiqués font moins d'argent en une journée complète que ce que font leurs homologues canadiens en une heure et ils ne bénéficient pas des avantages liés à la syndicalisation.

4. Les consommateurs canadiens sont protégés par des lois rigoureuses sur la confidentialité. Les travailleurs de pays étrangers qui sont sous-payés ne sont pas assujettis à ces lois canadiennes.

Le vol d'identité est un phénomène qui soulève de plus en plus d'inquiétudes chez les consommateurs. *PhoneBusters*, un centre d'appel national anti-fraude, a documenté que 7 700 canadiens ont été victimes de vols d'identité en 2006. Le commissariat à la protection de la vie privée du Canada a reconnu que TELUS est une des trois compagnies à avoir échoué, quant à la protection d'informations personnelles relatives aux consommateurs, contre le piratage de données.

5. TELUS vise à éliminer des emplois comblés principalement par des femmes.

Virtuellement, les 1 000 emplois que TELUS distribuera cette année, à des travailleurs étrangers et sous-payés, sont généralement comblés par des groupes à dominance féminine et bien rémunérés. Au lieu de créer des emplois pour les canadiens dans des communautés canadiennes où TELUS fait des centaines de millions en profit, il retire ces emplois en faveur de travailleurs étrangers qui ne font qu'une petite fraction en salaire.

6. TELUS aime être représenté comme un citoyen corporatif modèle en donnant une petite portion de ses revenus aux communautés.

TELUS dit que depuis 2000, la société et ses employés ont contribué plus 91 million de dollars à des organismes de charité et à but non-lucratif, et a offert plus de 1,7 millions d'heures bénévoles consacrées au service des communautés locales. Ce chiffre a été atteint grâce aux employés, et toutes ces heures bénévoles ont été faites par les employés. Ce sont ces mêmes travailleurs à qui la société TELUS dérobe des emplois quand elle abandonne les communautés et exporte des emplois à l'étranger.